



Point d'Accès au Droit d'Etampes

CONSEILS
INFORMATIONS
AIDE AUX DÉMARCHES
RENSEIGNEMENTS
SUIVI PERSONNALISÉ



Espace de conseils juridiques

Trouver la réponse pratique
à vos questions juridiques

☎ 01 69 92 11 70



Bienvenue au Point d'Accès au Droit d'Étampes.

Dans une société qui se judiciarise de plus en plus, le renforcement de l'accès au Droit devient primordial pour chaque citoyen.

En décidant le 24 juin dernier, la création d'un Point d'Accès au Droit, la Ville d'Étampes entendait répondre à cette exigence.

Je tiens donc à souligner l'accord du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Essonne et à remercier le président du Tribunal de Grande Instance d'Evry d'avoir accédé à la demande communale en **dotant Étampes d'une structure offrant désormais à chaque Étampeois la possibilité de trouver en un même lieu une information, une assistance ou un accompagnement personnalisé.**

Le PAD d'Étampes se veut ainsi un espace accessible à tous.

Ce nouveau service public de proximité regroupera en son sein les services juridiques déjà présents en ville mais aussi de nouvelles permanences juridiques.

S'inscrivant dans le cadre d'une politique locale et partenariale avec les associations et les professionnels du droit, le PAD d'Étampes entend faire bénéficier les Étampeois, lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes juridiques, sociaux ou administratifs, du soutien le plus large et des conseils les plus avisés.

Bienvenue donc au Point d'Accès au Droit d'Étampes et un grand merci à tous les partenaires qui feront vivre à nos côtés, dès ce 9 novembre 2009, ce nouveau service de proximité voulu à destination des Étampeois.

Franck MARLIN
Député-maire d'Étampes

« **N**ul n'est censé ignorer la loi » est un adage connu. Il est exact que pour être un citoyen acteur de son avenir le droit est une dimension fondamentale.

Or aujourd'hui il n'est pas possible de connaître toutes les lois qui sont si nombreuses. C'est pour cela qu'il existe un dispositif, le Conseil Départemental d'Accès au Droit, qui veut favoriser l'accès au droit des citoyens.

Dans l'Essonne un des objectifs essentiels de ce Conseil est de permettre à chacun, quel que soit le lieu où il demeure, de pouvoir bénéficier de cette information sur le droit et par la suite sur l'accès à la justice si cela apparaît nécessaire. Or le constat avait été fait que le sud du département était moins favorisé que le nord sur ce sujet.

Cette préoccupation a rejoint la volonté de Monsieur le Député-maire d'Étampes. Avec lui a germé ce projet commun. Soyons clair sans le soutien de la municipalité rien n'aurait été possible.

Je voudrais donc saluer l'exemplarité de la démarche et souhaiter à ce Point d'Accès au Droit un succès à la hauteur de l'espérance qu'il porte.

Bruno CATHALA

*Président du Tribunal de Grande Instance d'EVRY
et du Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Essonne*



Un PAD est un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques (*comprendre une convocation au tribunal, solliciter une aide juridictionnelle...*) ou administratifs (*aide à la rédaction d'un courrier...*).

- C'est un service public, caractérisé par l'Égalité d'accès et l'accessibilité. La qualité des prestations repose sur les compétences professionnelles, tant juridiques que sociales ou psychologiques, des différents intervenants.
- Le fonctionnement du PAD est organisé par la municipalité dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), dont la principale mission est de définir une politique de l'accès au droit sur le département.

■ LES MISSIONS DU PAD

• L'accueil

Notre secrétariat se tient à votre disposition pour prendre un rendez-vous par téléphone ou vous accueillir dans nos locaux afin d'en obtenir un. En dehors des horaires d'ouverture, vous avez la possibilité de laisser un message sur le répondeur téléphonique ou sur l'adresse mail du PAD pad@mairie-étampes.fr, en précisant votre demande et vos coordonnées afin d'être rapidement contacté.

L'accueil est réalisé avec toute la neutralité et la discrétion qui lui sont nécessaires.

• L'écoute

Le personnel du PAD et les différents permanenciers présents dans la structure, juristes d'association et professionnels du droit, sont à votre écoute et garantissent la confidentialité des discussions.

• L'information

Le PAD est conçu pour permettre à toute personne de s'informer et trouver la réponse à une question juridique et ce, dans tous les domaines du droit (*droit civil, droit pénal, droit de la famille, droit administratif, droit de la consommation...*).

• L'orientation

Le personnel du PAD vous oriente vers les intervenants spécialisés de la structure en fonction de la nature de votre demande juridique. Dans la mesure où votre interrogation ne relève pas directement du champ juridique ou qu'aucun permanencier du PAD ne peut y répondre, le PAD s'engage à vous orienter vers le bon interlocuteur (*indication des coordonnées d'autres organisations ou services spécialisés*).



■ LES AVOCATS DU BARREAU DE L'ESSONNE

Les **avocats du Barreau de l'Essonne** interviennent au Point d'Accès au Droit pour assurer des consultations juridiques. Ils peuvent vous informer sur tous les domaines du droit (*droit du travail, droit de la famille, droit pénal, droit des successions, droit des entreprises...*). **Le Barreau de l'Essonne est un partenaire privilégié du Point d'Accès au Droit.**

> **Permanences gratuites et confidentielles :** les 1^{er} et 3^e mardi du mois de 17 h à 19 h, sur rendez-vous.

■ L'ASSOCIATION NOUVELLES VOIES

L'Association propose au sein du PAD des permanences d'accompagnement juridique et administratif sous forme de prestations diverses pour le public :

- **Ecrivain public :** compréhension et rédaction de courrier, prise de rendez-vous...

- **Accompagnements individuels :** constitution et suivi de dossiers administratifs et juridiques (*scolarité, retraites, assurances, aide juridictionnelle...*)

- **Orientation juridique :** identification des problèmes à caractère juridique et orientation vers d'autres intervenants (*juristes spécialisés, avocats, médiateurs de la République, associations de médiations familiales, soutien psychologique...*).

Les **domaines principaux d'intervention** concernent les problèmes liés au travail, à la famille, aux étrangers, au logement et au surendettement.

> **Permanences gratuites et confidentielles :** les 1^{er} et 3^e lundi du mois de 9 h 30 à 12 h 30, sur rendez-vous.

■ LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE L'ESSONNE

« Professionnel du droit et officier ministériel, **le notaire apporte un conseil d'expert** en matière de droit de la famille, de droit immobilier, de gestion de patrimoine et de droit d'entreprise. »

« **A travers les actes authentiques qu'il rédige, il conseille, prévient les conflits et concilie les parties** ».

> **Permanence gratuite et confidentielle :** le 3^e jeudi du mois de 10 h à 12 h, sur rendez-vous.

■ LA HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ HALDE

La HALDE aide les victimes de discrimination dans un recrutement, leur travail, l'accès à un logement, à une formation, à un service ou à un loisir... Pour leur répondre, des correspondants locaux de la Halde tiennent des permanences locales pour les écouter, les renseigner sur les démarches à poursuivre, les orienter ou rechercher une solution à l'amiable. Ils peuvent aussi les aider à constituer un dossier de réclamation.

> **Permanences gratuites et confidentielles :** le 2^e mardi du mois de 15 h à 19 h ou le 3^e jeudi du mois de 9 h à 12 h, sur rendez-vous.



■ LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL FEMMES SOLIDAIRES

L'association Femmes Solidaires est reconnue mouvement d'éducation populaire par décret depuis 1981, bénéficiant d'un statut consultatif auprès des Nations Unies.

Avec un réseau de 185 associations en France et plus de 25 000 femmes, Femmes solidaires agit pour faire reculer toutes les formes de discriminations et de dominations, le sexisme et le racisme, pour faire avancer l'égalité et les droits des femmes qu'il s'agisse de droit et d'accès à l'emploi, de l'égalité des femmes et hommes au travail, de la parité ou de la lutte contre toutes les violences faites aux femmes.

■ LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

« Le secteur juridique du CIDFF ESSONNE est présent sur 38 communes réparties sur l'ensemble du Département.

Les juristes du CIDFF sont généralistes et informent le public sur leurs droits en tous domaines : droit des personnes, droit du travail et droit social, droit des biens et droit pénal.

Les juristes remettent toujours avec la personne reçue sa situation dans sa globalité, à partir de la question posée, de manière à ce qu'elle puisse, une fois informée sur ses droits et leurs limites, faire le choix des démarches qu'elle entreprendra ou non. Il s'agit pour le public d'un service gratuit, anonyme et confidentiel. »

> Permanences gratuites et confidentielles : les 1^{er} et 3^e mercredi du mois de 14 h à 17 h, sur rendez-vous uniquement.

- **L'association s'adresse à toutes les femmes dans leurs diversités** en leur permettant de devenir actrices et d'oser une parole à l'occasion d'actions locales, des rencontres, des sorties culturelles...

- L'association anime des permanences d'écoute pour conseiller, et **accompagner les femmes dans leurs démarches.**

- **Elle peut se porter partie civile** dans les procès relatifs aux violences physiques et/ou morales (*viol, harcèlement, excision, mariage forcé, violences conjugales,...*) faites aux femmes.

> Permanences gratuites et confidentielles : le 1^{er} jeudi du mois de 13 h 30 à 16 h 30, sans rendez-vous.



■ LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Il est chargé de rechercher, le cas échéant de constater sur place, une solution amiable et équitable à certains litiges civils : entre propriétaire et locataire, entre voisins, en matière de consommation, etc. Il ne peut pas intervenir dans les affaires concernant l'état des personnes, le droit de la famille (*divorce, pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.*), ou des litiges avec l'administration.

Pour concilier les personnes il proposera une, parfois plusieurs réunions, pour écouter les arguments des différentes parties. Il pourra se rendre sur les lieux du désaccord.

> **Permanences gratuites et confidentielles :** les 1^{er} et 3^e vendredi du mois de 9 h 30 à 12 h 30, sur rendez-vous uniquement.

■ LE DÉLÉGUÉ DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Depuis sa création en 1973, l'institution du Médiateur de la République s'emploie à améliorer les relations entre l'administration française et le citoyen.

Les délégués reçoivent directement les citoyens dans des structures de proximité où ils les informent, les orientent, cherchent à résoudre leur problème à l'échelle locale. Dans des cas plus complexes, ils les aident à constituer le dossier qu'ils transmettront au Médiateur.

> **Permanences gratuites et confidentielles :** les 1^{er} et 3^e lundi du mois de 13 h 30 à 16 h 30, sur rendez-vous.

■ PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Elle intervient dans un cadre pénal auprès des mineurs qui font l'objet d'une décision judiciaire. A ce titre, le service éducatif de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Brétigny-sur-Orge se propose de vous éclairer et de répondre à vos questions si vous êtes confrontés à une situation de cet ordre.

> **Permanences sur rendez-vous uniquement.**

■ LE SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP)

Les missions du SPIP sont de réaliser des enquêtes sociales préalables à la comparution devant une juridiction et veiller à l'application des obligations du juge d'application des peines. En outre, il devra prévenir les effets désocialisant de l'incarcération et favoriser la réinsertion sociale, rechercher les moyens d'individualiser et d'aménager les peines, maintenir les liens familiaux et aussi assurer l'aide aux sortants de prison.

> **Permanence sur convocation uniquement**



■ L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI (ADEE)

L'ADEE est organisée autour de pôles d'activités tels que l'accès au droit, le développement économique et l'accompagnement de structures ainsi que l'emploi, la gestion des ressources humaines. Dans le cadre de l'accès au droit, **l'ADEE assure deux types de permanences juridiques :**

1- Permanences juridiques généralistes :

- Informations dans les domaines juridiques (travail, famille, logement, consommation, pénal...),
- Orientations vers les professionnels du

Droit (avocats, notaires, huissiers), et nos partenaires (associations spécialisées, conciliateurs de justice, délégué du Médiateur de la République),

- Remise et aide à la constitution de dossiers d'aide juridictionnelle,
- Préparation aux entretiens avec des professionnels du Droit.

2- Permanences juridiques spécialisées :

- Permanences spécialisées en direction des associations (comptabilité, GRH, fonction employeur),
- Informations juridiques et orientations dans le domaine du Droit du travail,
- Rappel du cadre juridique des relations de travail.

> Permanences gratuites et confidentielles :

- permanences juridiques généralistes, le 2^e mercredi du mois de 9 h à 11 h 30 et le 4^e jeudi du mois de 9 h à 11 h 30 sur rendez-vous.
- permanences spécialisées en direction des associations, le 1^e jeudi du mois de 14 h à 16 h 30 et le 2^e lundi du mois de 9 h à 11 h 30, sur rendez-vous.



■ L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'ESSONNE

Vous propose une information complète juridique, financière et fiscale sur le logement que vous soyez :

- locataire,
- propriétaire,
- propriétaire bailleur,
- accédant à la propriété.

L'importance du logement sur les conditions de vie quotidienne des habitants et la multitude des dispositions existantes nécessitent la mise en place d'un organisme ouvert à tous, dont la mission exclusive consiste à diffuser aux usagers confrontés à un problème de logement (*financement d'un logement, relations avec les professionnels de l'immobilier, les rapports locatifs, copropriété...*) des informations sur leurs droits et leurs obligations.

> **Permanences gratuites et confidentielles :** les 2^e et 4^e vendredi du mois de 9 h 30 à 12 h 30, sur rendez-vous.

■ ECRIVAIN PUBLIC

(Agréé par l'Académie des Ecrivains Publics de France)

Diverses prestations sont assurées :

- Assistance de direction pour les petites entreprises, artisans et commerçants notamment dans la rédaction de tous types de documents professionnels,
- Aide à la rédaction de formulaires d'ordre administratif (*dossiers d'inscription, déclarations diverses, etc.*),
- Rédaction, correction de lettres et courriers de toutes sortes, manuscrits ou dactylographiés.

> **Permanences gratuites et confidentielles :** les 1^{er} et 3^e lundi du mois de 17 h à 19 h, sur rendez-vous.

■ PERMANENCE SPÉCIALISÉE EN DROIT DU TRAVAIL

Assurée par un ancien conseiller prud'homal, elle permet à toute personne d'obtenir une information juridique précise sur des questions aussi diverses que la durée du travail, la rupture du contrat de travail, les sanctions et le pouvoir disciplinaire, etc. De plus, une aide peut être apportée dans la rédaction du formulaire de saisine du Conseil de prud'hommes.

> **Permanences gratuites et confidentielles :** les 2^e et 4^e mardi du mois de 13 h 30 à 16 h 30, sur rendez-vous.





■ L'ANTENNE SOCIALE DE LA CAF

Les travailleurs sociaux de la Caf, interviennent auprès des familles allocataires avec charge d'enfants en complémentarité des prestations familiales versées, et ce pour améliorer la vie quotidienne des familles :

Ils les accompagnent dans l'accès à leurs droits sociaux, ainsi qu'aux dispositifs d'action sociale, accompagnent les familles monoparentales bénéficiaires de RSA avec un enfant de moins de 3 ans, favorisent les départs en vacances, peuvent intervenir dans le domaine du logement ainsi que lors de changements familiaux, par exemple séparation, ou arrivée d'un enfant.

Ils interviennent en entretien individuel, ou auprès de groupes.

■ L'ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT EN ESSONNE (APCE91)

Créée en 1989 sur le département de l'Essonne,

- **Son objet :**

Aider les personnes dans l'évolution de leur vie affective, sexuelle, sociale et plus spécialement dans leurs relations familiales et conjugales ; permettre à la famille d'être un lieu de concertation et de communication entre les parents et les enfants.

En cas de rupture du couple parental, aider les parents séparés à organiser les nouvelles conditions d'exercice de leurs responsabilités et permettre à l'enfant d'entretenir des relations harmonieuses avec ses deux parents.

L'APCE91 PROPOSE DEUX SERVICES :

- **la médiation familiale :**

Elle concerne les liens familiaux au sens large notamment lors de **situations de rupture**, pour **reprenre le dialogue**. Trouver des solutions concrètes dans l'intérêt de chacun et plus particulièrement des enfants.

- **le conseil conjugal et familial :**

- Apprendre à communiquer.
- Surmonter les difficultés ou crises.
- Eviter la violence.

> **Permanences gratuites et confidentielles : les 1^{er} et 3^e mardis de 17 h à 19 h, prise de rendez-vous au 01 69 81 93 35.**



CONTACT

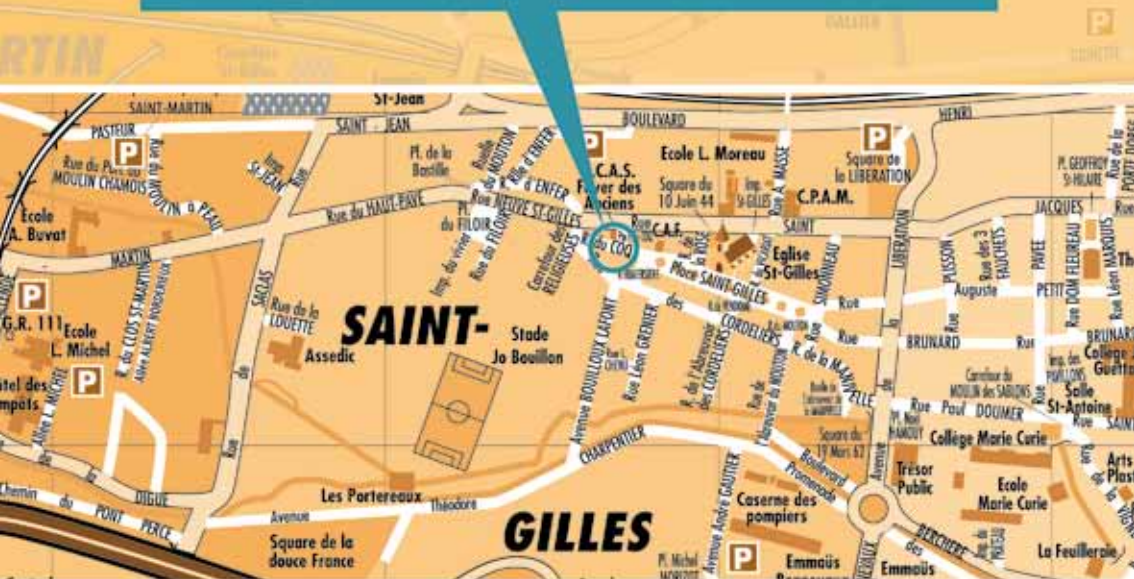
Conseils, informations, renseignements

POINT D'ACCÈS AU DROIT D'ÉTAMPES

Ouvert les lundi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
le mardi de 8 h 30 à 19 h

1, rue du Coq (à côté de la place Saint-Gilles)
Sortie RN 20 : base de loisirs

☎ 01 69 92 11 70





**Ville
d'Étampes**